

Musée du Temps - Convention entre l'Université de Franche-Comté et la Ville de Besançon pour la mise en place d'une collecte centrée sur les microtechniques dans les laboratoires de l'Université

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le Musée du Temps, dans le cadre de la préparation de sa deuxième tranche, développe son secteur d'histoire scientifique et industrielle, dans la continuité du département créé en 1981 par l'ancien musée d'Histoire de la ville, ancêtre du Musée du Temps.

Au cœur de ce dossier, une collecte méthodique est en cours d'élaboration sur le thème des microtechniques. Elle comprendra le recueil d'informations, d'objets, de documents, etc.

Un comité de pilotage a été constitué. Aux côtés des représentants du Ministère de la Recherche, du musée du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) et du Musée du Temps, il regroupe des membres de laboratoires bisontins et du service de Valorisation de l'Université de Franche-Comté.

La première étape de cette collecte consistera en la constitution d'un répertoire des matériels et prototypes existants dans les laboratoires bisontins de l'Université de Franche-Comté, avec un double but :

- repérer les matériels et prototypes susceptibles d'être proposés par les laboratoires pour être soit conservés in situ et répertoriés, soit confiés à la Ville de Besançon pour conservation.

- rassembler informations et documents y afférents.

Pour réaliser ce répertoire, la Ville se propose de prendre en charge une étude récapitulative réalisée par l'Université de Franche-Comté pour laquelle elle lui versera une somme de 10 000 €.

Cette dépense sera imputée sur la ligne 20.322.2031.86021.53000 du Musée du Temps.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

M. le Maire et M. MAIRE n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 avril 2005.